

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, Monsieur Christophe GAUX, Madame Lucie TENA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Edwige GENIEYS, M. Philippe MACHETEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, M. Bernard GOUZIN, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Christian VILLOING, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Amélie MATEO, Madame Viviane RUIZ, M. Jean-Claude MARC, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Bernard SALLES, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Stéphane SIMON, M. David CABLAT, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Evelyne GELLY -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

Vu l'article 6 du même décret en vertu duquel les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont désignés par une assemblée composée des présidents des communautés de communes compétentes en matière de politique du logement. Les présidents de ces établissements peuvent se faire représenter ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Madame Béatrice NEGRIER pour représenter le Président à l'assemblée de désignation des représentants des EPCI à fiscalité propre ;

- proposer la candidature de Madame Béatrice NEGRIER à l'élection des représentants des communautés de communes compétentes en matière de logement au conseil d'administration de l'EPF Languedoc-Roussillon.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 985 le 17/04/2014
Publication le 17/04/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/04/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167048-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

